



« De l'audace pour réformer État et collectivités »

Auteur d'un rapport remis vendredi au Premier ministre sur « les relations entre l'État et les collectivités locales », Alain Lambert, sénateur UMP de l'Orne, sera élu vendredi président du conseil général de l'Orne. Il succédera ainsi à Gérard Burel, démissionnaire.

Nicolas Sarkozy doit annoncer aujourd'hui des mesures pour clarifier les relations entre État et collectivités. Alain Lambert, sénateur de l'Orne, multiplie les propositions.

Vous venez de rendre un rapport au Premier ministre sur les relations entre l'État et les collectivités locales. Un rapport de plus ?

Je ne crois pas. À la différence de nombreux autres rapports, il a immédiatement été discuté en Conseil des ministres. Et ce mercredi, le président de la République doit annoncer un train de mesures importantes sur la réforme de l'État. L'empilement des structures territoriales est devenu illisible : il est urgent de clarifier tout cela. Nicolas Sarkozy doit avoir de l'audace sur ce sujet afin de transformer la France, pays bureaucratique, en pays moderne.

Que préconisez-vous pour y voir plus clair ?

Dans un contexte où les dépenses publiques augmentent et les recettes se font rares, les doublons entre les collectivités locales et l'État restent trop fréquents. Interdisons-les ! Alors, nous réaliserons de vraies économies. Que chacun ne s'occupe pas de tout. Le système institutionnel doit être simplifié avec un guichet unique pour chacune des questions. Que le citoyen sache exactement où s'adresser pour chaque problème précis.

Êtes-vous partisan de la suppression d'un des quatre étages que sont la commune, l'intercommunalité, le département, la région ?

Pas pour l'instant. Nous préconisons des partenariats forts entre collectivités. On peut imaginer un système qui fonctionne autour de deux couples : communes et intercommunalités, d'une part ; départements et régions, de l'autre. À l'image de la convention

que nous allons signer très prochainement entre la région de Basse-Normandie et le département de l'Orne, on doit pouvoir ordonner des partenariats entre départements et régions. Comme le furent les intercommunalités, l'interdépartementalité n'est pas une vue de l'esprit.

Vous revendiquez un partage des compétences. Comment y parvenir ?

Des clarifications s'imposent. Prenons l'éducation. La question d'un regroupement de la responsabilité des collèges dévolus aux départements et des lycées dévolus aux régions peut se poser. On peut confier cette responsabilité soit aux départements, soit aux régions. Nous préconisons d'attribuer plutôt les lycées aux départements. En outre, pour tout projet, la limitation à deux personnes publiques comme intervenant direct est nécessaire. Exemple, le niveau communal n'est subventionné que par le département ou la région, jamais les deux. Deuxième principe : l'obligation pour le maître d'ouvrage de financer au moins 50 % du projet sur le principe « qui décide, qui paie ».

L'intercommunalité n'a pas toujours été source d'économies...

Le problème vient du fait que les communes ont souvent continué à exercer des compétences qu'elles avaient transférées. La mutualisation des services communaux et intercommunaux est devenue une nécessité. On peut imaginer, dans une dizaine d'années, que beaucoup de communes demanderont à fusionner avec leurs voisines pour être plus efficace. Afin de donner une vraie légitimité démocratique aux intercommunalités, nous recommandons une élection des conseillers communautaires au suffrage universel dès 2014. Cela peut se faire par une adaptation du système en vigueur à Paris, Lyon et Marseille où l'on vote en même temps pour constituer le conseil d'arrondissement et le conseil municipal.

Recueilli par

Jean-Jacques LEROSIER.

Avec l'aimable autorisation du journal Ouest-France 